



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

# Lettre d'information

n° 25  
DÉCEMBRE 2013



*De haut en bas, :*  
Achille Ngwanza, Alice Vivier,  
Mahoua Kone, Tomasz Janik.

## 2 ÉDITORIAL

du président Laurent Dejoie

---

## 3 ÉVÈNEMENT

Bilan du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Ohada  
L'Ohada et l'intelligence juridique

---

## 6 ACTUALITÉS

Congrès des notaires d'Afrique à Lomé

---

## 8 VIE DES CHAMBRES

La belle vitalité des Chambres notariales

---

## 10 CONVERGENCES

Alice Vivier du théâtre des Trois Baudets  
Jean-Michel Severino, I&P

---

## 16 ACTUALITÉS

Confrontations d'Europe : forum en 2014  
CIPINA, promouvoir l'Afrique

# ÉDITORIAL



© SEMMY DEMMOU

LAURENT DEJOIE,  
Président de l'Association  
du Notariat Francophone

## COOPÉRATION FRANCOPHONE

Chacun sait, et depuis longtemps, que la francophonie va au-delà du simple partage d'une langue. La collaboration extrêmement fructueuse entre notre association et l'Organisation Internationale de la Francophonie l'illustre très largement.

L'OIF est une organisation internationale qui se distingue de la plupart des autres par ses relations avec la société civile, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs de la vie sociale.

La création et la montée en puissance du Réseau des Associations Professionnelles Francophones (RAPF), dont notre association est membre fondateur, en est un bon exemple.

Le réseau – dont la transversalité des préoccupations réunit les membres autant que la langue – permet un travail d'influence très appréciable.

Un colloque récent intitulé « *Former en français, un atout pour la compétitivité dans le monde* » en a été la démonstration.

La contribution du Notariat Francophone au « Manuel francophone pour la consolidation de l'état civil, et la protection des données personnelles » est un autre aspect de notre proximité avec l'OIF et va recouper notre propre action « état-civil des enfants » qui occupera largement l'année 2014.

Enfin, la remise à Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF, par l'Institut International d'Histoire du Notariat du prix REUBELL qui vient récompenser le parcours d'un homme politique et son action, a été une occasion supplémentaire de souligner le rôle de l'OIF et de son secrétaire général au service du droit continental. J'ai pu, à cette occasion, en remercier publiquement le président Abdou Diouf qui a souligné, de son côté, l'excellent travail de l'ANF. Cet éloge public nous oblige à redoubler d'efforts au cours de l'année 2014, que je souhaite belle et heureuse à tous les notariats francophones. ■

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du Notariat Francophone  
60 bd de La Tour Maubourg  
75007 Paris  
www.notariat-francophone.org  
contact.francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication  
LAURENT DEJOIE, Président  
de l'ANF

Responsable éditoriale  
ANNE MARIE CORDELLE  
01 44 90 30 00  
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée  
ALAIN GRUMBERG  
grumberg@futuringpress.com

FUTURING PRESS  
37, rue de Bellefond  
75009 Paris  
01 48 78 02 17  
www.futuringpress.com

Photographies  
CHAMBRES NOTARIALES,  
ANF, SEMMY DEMMOU

Direction artistique  
MARION BRISSON  
06 22 58 37 55  
marion.chap@orange.fr

Coordination d'impression  
PUBLINOT  
44, rue du Général Foy  
75008 Paris

# 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Ohada

L'ANF était présente aux manifestations du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, du 10 au 17 octobre au Burkina Faso.



**L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS** à Ouagadougou était placé sous le thème « *Ohada: 20 ans déjà : bilan et perspectives* ». La première réunion statutaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement s'est tenue le 17 octobre, 20 ans jour pour jour après la signature du Traité de Port-Louis (Maurice) instaurant l'Ohada.

Y ont participé les chefs d'Etat du Bénin, du Burkina-Faso, de Centrafrique, du Congo, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo. Les neuf autres pays membres de l'Ohada étaient représentés au niveau ministériel.

## HARMONISER

Le colloque a permis aux universitaires, aux praticiens du droit Ohada et aux acteurs économiques de livrer leurs réflexions sur l'architecture institutionnelle et le système normatif de l'Ohada. Martin Ouedraogo, notaire à Ouagadougou représentant l'ANF, souligne que les participants ont :

- souhaité « *un plus grand recrutement de magistrats pour la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)* » ;
- et recommandé « *d'harmoniser le droit des sociétés civiles, le droit international privé, le droit du travail* ».

La question « *de la reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires rendues dans les Etats parties* » a également été posée.

## ATELIERS

Plusieurs ateliers pratiques ont permis d'aborder divers thèmes : l'harmonisation et le droit du travail, sécurité juridique et coexistence de systèmes normatifs dans l'espace Ohada, les enjeux de la formation ou encore les sociétés coopératives.

## FOIRE

Autre initiative : la Foire du droit des affaires avec le stand de l'ANF, lieu d'échanges et de rencontres. Les visiteurs se sont vu remettre la Lettre Spéciale Ohada de l'ANF qui regroupait les interventions des principaux acteurs du droit Ohada. ■



La lettre de l'ANF spécial Ohada.

# Ohada et intelligence juridique

L'Ohada est incontestablement un acteur majeur de l'assainissement et de la modernisation du droit des affaires. Au moment où elle s'apprête à entrer dans l'âge adulte, son avenir est brouillé par une multiplicité de facteurs.



par **ACHILLE NGWANZA**

Docteur en droit. Chargé d'enseignement aux Universités Paris-Sud 11 et Versailles Saint Quentin-en-Yvelines.

L'OHADA doit continuer son œuvre d'harmonisation du droit dans un contexte de rivalités politico-économique internationales multipolaires. Les excès du libéralisme économique ambiant obligent tout législateur à intégrer dialectiquement la souplesse des transactions commerciales et la sécurité juridique. Les opérateurs économiques, outre le renforcement de l'application du droit Ohada, souhaitent l'harmonisation de nouvelles matières alors que la doctrine invite à la prudence. Malgré l'adoption de textes modernes, l'arbitrage n'a pas encore connu sa vitesse de croisière dans l'espace Ohada.

## Intelligence juridique

Pour relever ces défis, le législateur Ohada doit faire preuve d'intelligence juridique. Cette dernière renvoie à la capacité :

- d'élaborer des règles à la hauteur des enjeux de la discipline sur laquelle on légifère,
- et à influencer les idéologies contempo-

raines par des normes porteuses d'un idéal social, économique et politique.

Elle postule que le droit Ohada réussisse à prendre le meilleur parti de la conjoncture internationale. Il s'agit tant de se positionner dans la rivalité divisant la *common law* et le droit civil, que d'anticiper les conséquences juridiques de l'essor des économies émergentes.

## Force de proposition

S'agissant de la controverse entre les familles juridiques, le droit Ohada doit assumer son fonds civiliste, sans s'interdire d'intégrer des principes de *common law*. À cet effet, l'efficacité économique doit être contrebalancée par les impératifs de justice sociale, ce avec le souci de préserver l'originalité philosophique du droit Ohada. Il est temps que le solidarisme cher aux peuples africains acquière ses lettres de noblesse dans le droit Ohada.

L'apparition des investisseurs venant des pays émergents implique d'élaborer des normes conformes au fait que les capitaux du Sud peuvent être mis en péril dans les pays du Nord. En pratique, le droit Ohada devra aller au-delà du schéma des échanges verticaux Nord-Sud. Dans un souci d'attractivité, le droit Ohada doit également s'ouvrir à des figures juridiques familières à ces nouveaux investisseurs. Si l'Ohada réussit, elle permettra à l'Afrique d'avoir le glorieux statut de force de proposition ! ■

# XXV<sup>e</sup> congrès des notaires d'Afrique au Togo

Le xxv<sup>e</sup> congrès s'est tenu à Lomé du 26 au 29 novembre 2013. Thème : « Le notariat africain face aux mutations économiques et sociales du continent ». C'est la deuxième fois que le Togo accueille la manifestation.

**ENVIRON 400 NOTAIRES**, du continent africain, d'Europe et d'Amérique latine ont participé au congrès ouvert par le garde des Sceaux togolais, Koffi Essaw. Christian Trimua, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Justice représentant le chef de l'Etat, a clôturé les travaux. Laurent Dejoie, et Jean Paul Decorps, respectivement président de l'ANF et l'UINL, ont pris la parole aux côtés de la présidente de la Chambre nationale des notaires du Togo, Molgah Kadjaka-Abounima, du président élu de l'UINL, Daniel Sédar Senghor et de la présidente de la CAAF/UINL, Régine Dooh Collins.

## Recommandations

Lors des débats, le notariat d'Afrique a exprimé sa volonté, d'une part, de s'impliquer dans les différents domaines dans lesquels il peut apporter son expertise juridique et, d'autre part, d'accorder une place primordiale à la formation professionnelle.

Plusieurs recommandations ont été prises :

- que les notaires soient réactifs et entreprennent régulièrement des actions de promotion de l'authenticité,
- que la formation et l'information soient au cœur des activités notariales afin de promouvoir leur utilité sociale et économique ;
- que soit créée une commission chargée de l'audit des études et de l'application de la présente recommandation dans chaque notariat,
- que, dans le cadre de la CAAF, soit conçu un programme de formation aux technologies de l'information et de la communication, qui sera relayé au sein des notariats africains ;



- qu'il soit mis en place une structure interne au notariat, spécialisée dans les contrats intéressants les collectivités locales ;
- que les notaires s'impliquent aux côtés des législateurs pour faire évoluer le droit en leur proposant des textes qui tiennent compte de nos réalités sociales et culturelles, afin d'améliorer les situations précaires dans lesquelles se trouvent nombre de nos populations.

Le congrès a été suivi d'un séminaire sur « le rôle du notaire dans les actes d'aliénation des immeubles ou de constitution d'un droit réel sur ceux-ci ». ■

# Pour le progrès de l'Afrique

Une des actions prioritaires du notariat francophone est de montrer comment le notariat africain sécurise les investissements de la diaspora sur le continent.

L'ANF agit notamment au travers de colloques et partenariats. Rencontre avec Jacques Nyemb, cofondateur de l'African Business Lawyers' Club.

## Quelle est la raison d'être de votre Club ?

Fondé officiellement en mai 2011 par Cédric Sinarinzi et moi-même, il veut apporter une contribution au progrès de la pratique des affaires et à son évolution. Nous avons quatre objectifs en formant et en informant :

- développer une expertise interne sur la pratique des affaires en Afrique,
- la transmettre aux étudiants et jeunes professionnels du continent ou de la diaspora,
- communiquer sur la qualité de la pratique des affaires à destination des investisseurs intéressés par l'Afrique,
- nous faire entendre auprès des différentes parties prenantes en vue de créer un cadre d'investissements attractif et sécurisé en



Afrique pour les acteurs locaux et internationaux.

Le Club est composé aujourd'hui de membres originaires d'une quinzaine de pays africains.

## Un exemple d'événement que vous avez organisé ?

Notre conférence annuelle de juin 2013 «The Rise of Private

Equity in Africa : a promising drive for development<sup>1</sup> » a été l'occasion d'analyser et d'anticiper les prochaines tendances du capital-investissement en Afrique, avec près de 300 participants. A la suite, nous avons lancé notre cycle de dîners-conférences sur le thème « Explosion du secteur immobilier en Afrique », dont le premier s'est tenu le 19 décembre à Yaoundé.

*En savoir plus :*

**able-association.com**

*1. L'essor du droit privé : une promesse pour le développement de l'Afrique.*

## DANIEL SÉDAR SENGHOR, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UINL

L'Association du Notariat Francophone adresse – au moment de son départ de la présidence de l'Union Internationale du Notariat (UINL) – au président Jean-Paul DECORPS ses plus vifs et affectueux compliments par la qualité de son action au service du notariat mondial. Le travail de notre ancien président de l'ANF a été largement

salué et reconnu et rejaillit évidemment sur le notariat francophone. Notre association forme à cette occasion pour son successeur, premier notaire africain président de l'Union, actuel vice-président de notre association, M<sup>e</sup> Daniel Sédar Senghor, des vœux de réussite et de succès.

*Laurent Dejoie, président de l'ANF* ■

# VIE DES CHAMBRES

**CÔTE D'IVOIRE**

**QUÉBEC**

**POLOGNE**

**MACÉDOINE**

**BELGIQUE**

**ROUMANIE**

## MACÉDOINE

### ÉVOLUTION DU NOTARIAT



De septembre 2012 à septembre 2013, le parlement de la République de Macédoine a adopté de nouvelles lois et des amendements. Les notaires ont été dotés de nouvelles compétences.

**PAR ZORICA PULEJKOVA, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES**

- Une nouvelle loi sur le notariat en Macédoine est en voie d'adoption. La future loi va incorporer une partie des dispositions juridiques liées aux compétences récemment acquises par les notaires.

Selon la Loi sur les amendements de la Loi sur le recouvrement du 1<sup>er</sup> juillet 2011, les notaires ont été dotés de la compétence de mener les procédures à la demande des créanciers et de délivrer des arrêts permettant le recouvrement des dettes financières à la base d'un document fiable. Les dispositions de cette loi ont été entreprises et transmises dans la nouvelle loi sous le titre de « Ordre de paiement notarié ».

La nouvelle loi sur le notariat a prévu l'introduction de certaines nouveautés : la pièce notariée en version électronique, l'archivage électronique des pièces notariées, les enregistrements électroniques, etc.

- La Loi sur le cadastre des biens fonciers adoptée au mois d'avril 2013 prévoit que la distribution des données du cadastre des titres de propriété sous forme électronique puisse se mener à travers d'autres autorités publiques, services publics et personnes morales, y compris les notaires. Les notaires reçoivent les données, sous forme électronique de la part de l'Agence du cadastre, des biens fonciers à la base d'un certificat

remis par un émetteur officiel; tandis que les citoyens les reçoivent en version papier certifiées par un tampon et signature, ainsi acquérant la valeur de document public.

- La Loi sur la carte d'identité a été adoptée. Les notaires sont autorisés à retenir une copie de la carte d'identité des citoyens afin d'établir l'identité et la neutralité des parties aux procédures menées auprès d'un notaire conformément aux règlements juridiques.

- Selon plusieurs dispositions de la Loi sur les amendements de la Loi sur les sociétés commerciales, il n'est plus requis d'enregistrer chez un notaire les actes et annexes lors l'établissement et l'enregistrement des sociétés commerciales si leurs activités sont réalisées à travers le système d'enregistrement électronique, telles que : présentation de preuve d'enregistrement lors des transferts d'une société, effacement de l'enregistrement, signature des professionnels libéraux, signatures des associés d'une société, etc. La Loi prévoit tout de même, sous certaines conditions, une certification notariée pour les signatures des associés d'une société en commandite lors son établissement. ■



## QUÉBEC

### MÉDIATION EN COPROPRIÉTÉ



Depuis quelques années déjà, la Chambre des notaires du Québec s'intéresse à l'essor remarquable de la copropriété au Québec et aux nombreux problèmes rencontrés par les divers intervenants dans ce secteur d'activités.

**PAR ANTONIN FORTIN, ADOJOINT AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**

**D**ans le cadre de sa mission qui est d'assurer la protection du public, elle a ainsi mis sur pied un Comité d'experts pour analyser la situation et formuler des recommandations quant à d'éventuelles modifications législatives susceptibles de corriger les lacunes.

Dans les nombreuses consultations que le Comité a réalisées, un constat ressortait de façon systématique : l'existence de situations difficiles, pour ne pas dire de nombreuses chicanes, que vivent les copropriétaires et les administrateurs de syndicats de copropriété. Les organismes consultés et les membres du Comité consultatif sur la copropriété ont reconnu l'importance et l'urgence de proposer un mécanisme de médiation et de le rendre accessible à tous les copropriétaires et administrateurs.

Sans attendre la mise en vigueur des modifications législatives souhaitées par le Comité consultatif, la Chambre des notaires du Québec prend l'initiative de mettre de l'avant un projet qu'elle espère bénéfique pour les copropriétaires et administrateurs, et porteur d'avenir pour les notaires :

- la mise sur pied d'un programme de médiation en copropriété mené par des notaires et subventionné entièrement par la Chambre.

À la fin du projet-pilote et à la lumière des résultats obtenus, le Conseil d'administration de la Chambre jugera de la pertinence de rendre accessible à d'autres régions du Québec ce programme de médiation en copropriété. ■



## CÔTE D'IVOIRE



### IMPORTANTES ÉVOLUTIONS POUR LE NOTARIAT

Le nouveau bureau exécutif, mis en place le 10 janvier 2013, a contribué à l'amélioration des opérations de création de société et dans les transactions immobilières.

**PAR MAHOUA KONE, PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE CÔTE D'IVOIRE**

#### Création de sociétés

La Chambre des notaires a signé un protocole le 27 février 2013 avec le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). La constitution de sociétés à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFA doit désormais nécessairement passer par le notaire qui rédige la Déclaration notariée de souscription et de versement ainsi que les Statuts. Le CEPICI, qui regroupe tous les services administratifs intervenant dans le processus de création, s'occupe uniquement d'accomplir les formalités de constitution. La Chambre des notaires s'engage à rédiger les actes dans le délai de 48 h de la réception des dossiers et a consenti un montant forfaitaire à titre d'honoraires du notaire. Le CEPICI s'engage également à accomplir les formalités dans le délai de 48 heures. Ainsi ont été sauvées les exigences des articles 10 313 314 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

#### Domaine du foncier

La Chambre des notaires a contribué à la réforme initiée par le ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme. La bonne collaboration a permis de sécuriser la chaîne foncière et le



marché de l'immobilier afin de les dynamiser pour assurer la stabilité socio-économique et la promotion du développement durable, gage de paix. Cette réforme concrétise quatre acquis :

- La simplification de la procédure d'acquisition de la pleine propriété des >>>

terrains urbains par la délivrance d'un document unique de propriété appelé : Arrêté De Concession Définitive (ACD). Sa délivrance permet de réduire considérablement les délais d'obtention du titre foncier, seul instrument juridique valable en matière immobilière.

- La limitation des acteurs de la chaîne de délivrance des actes administratifs du foncier urbain. Désormais, l'ACD est délivré :

district d'ABIDJAN, par le ministère suscité, seule autorité compétente.

villes de l'intérieur, par les préfets.

La sécurité juridique reprend sa place, notamment dans les transactions immobilières qui représentent l'essentiel de l'activité notariale.

- La mise en place d'une base de données informatique unique du foncier urbain qui centralisera toutes les informations afférentes à chaque lot dans le pays tout entier.
- Le repositionnement du notaire au centre des transactions immobilières. ■

.....

## BELGIQUE



### RÉFORME DU DROIT SUCCESSORAL

La ministre de la Justice a lancé une réforme du droit successoral afin de s'adapter aux évolutions de la société et des familles.

#### PAR LE NOTARIAT DE BELGIQUE

**L**a réforme engagée par Annemie Turtelboom devrait se dérouler en trois phases.

- **La première phase** a modifié les dispositions relatives à la substitution (anciennement *représentation*) et à l'indignité successorale et ses effets. Ainsi, il est désormais possible de sauter *volontairement une génération*, les enfants du défunt peuvent renoncer à toute la succession et les petits-enfants sont alors appelés à la succession. En ce qui concerne, l'indignité successorale, le créancier d'une pension alimentaire ne pourra plus faire valoir ses droits auprès de la succession s'il est indigne de venir ab intestat à la succession.

- **La deuxième phase** se compose de plusieurs axes prioritaires : meilleure réglementation pour les assurances-vie, assurances groupe et contrats de mariage (dispositions qui pourront être prises en faveur du conjoint survivant, règles relatives à la pension après divorce, composition du patrimoine commune dans le régime légal...).

- **Dans une troisième phase** les aspects suivants devraient être examinés : suppression de la réserve des parents, élargissement de la partie disponible de la succession, suppression de la règle de la réserve en nature et révision de l'interdiction des pactes successoraux. ■ >>>

## POLOGNE

### DÉRÈGLEMENTATION DU NOTARIAT POLONAIS



Le projet de la loi de « déréglementation », annoncé en mars 2012, a été adopté par le Parlement polonais en juin 2013. Le notariat polonais le conteste.

**PAR TOMASZ JANIK**, PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DU NOTARIAT

**J**usqu'à la fin de 2012, le travail de la commission extraordinaire de la Diète, consistait à achever le processus législatif de la loi de déréglementation. De nombreux amendements, en ce qui concerne le notariat, ont été déposés, début 2013, dont ont résulté de nouvelles idées et solutions relatives au droit du notariat. L'appréciation des conséquences de nouvelles propositions n'était pas visible dans les travaux de la commission de la Diète. Les amendements présentés successivement n'étaient en aucun cas cohérents. Suite au travail de la commission, la forme définitive du projet de la loi, par rapport au notariat, s'est totalement écartée de son prototype.



NOTARIAT  
RZECZYPOSPOLITEJ



LEX EST  
QUOD NOTAMUS

#### Loi votée

La loi a été définitivement votée le 13 juin 2013 et ses nouvelles dispositions font loi depuis le 23 août 2013. Dans le contexte législatif, il faut signaler que les travaux législatifs, qui duraient depuis plus d'une année, ont donné lieu à diverses modifications dont notamment l'élimination totale du stage du notaire-assistant.

La façon de procéder de la

commission, responsable des aspects scientifiques, le mode de consultations sociales, ainsi que l'introduction des amendements ont démontré le chaos de tout le processus et le manque d'engagement scientifique de la majorité de législateurs y prenant part.

#### Contestation du notariat polonais

Dès le début du processus législatif, le Notariat polonais a pris une part active aux consultations et aux travaux de la commission. Actuellement, le Notariat polonais prépare la demande qui sera déposée auprès du Tribunal constitutionnel dans le but de démontrer le caractère inconstitutionnel des solutions proposées, ainsi que plusieurs fautes au niveau du processus législatif. ■

## ROUMANIE

### 20 ANS DE FRANCOPHONIE



La Roumanie a célébré, en mars dernier, son 20<sup>e</sup> anniversaire en tant que membre à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

**PAR LARISA IONIȚĂ** DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET PROTOCOLE DE L'UNION NATIONALE DES NOTAIRES PUBLICS DE ROUMANIE

**L**a Roumanie est le seul pays dans la Région où la langue maternelle est d'origine latine. Environ six millions de Roumains sont francophones. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Ovidiu Dranga, a déclaré pour l'occasion : *La Roumanie veut accorder, dans les prochaines années, une priorité à la dimension stratégique de l'OIF dans le cadre de la diplomatie préventive ou de la méditation.*

De nombreux événements ont été organisés sous le patronage du Groupe des ambassades, délégations et institutions francophones en Roumanie (GADIF) à Bucarest et en province.

- Une Place de la Francophonie a été inaugurée à Bucarest.
- Une exposition sur l'adhésion et l'appartenance de la Roumanie à l'OIF a été présentée à la Bibliothèque Nationale avec des documents et photographies d'archives.

L'Institut français à Bucarest, ses différentes directions régionales, les Alliances françaises et des associations ont contribué à la promotion de la langue française au travers :

- Des premières Journées du jeune apprenant avec le lancement d'un kit pédagogique pour l'enseignement précoce du français dans les classes de maternelle, avec l'appui

du ministère de l'Éducation nationale roumain ;

- D'un concours interuniversitaire « Dis-moi dix mots », suivi d'une exposition de photos à l'Institut Français ;
- De spectacles de théâtre au lycée français et au lycée Sincai de Bucarest avec la troupe scolaire d'Arad (Amifran), etc.

Les échanges pour le développement des capacités et les partenariats dans les domaines économiques, scientifiques et technologiques dans l'espace francophone ont également été valorisés :

- Signature de l'accord sur les bourses co-financées par les entreprises françaises présentes en Roumanie ;
- Séminaire sur l'eau à Cluj, à l'occasion de la Journée mondiale sur l'eau ;
- Forum de l'emploi francophone organisé par l'association FrancoJobs. ■



# Fêter la chanson francophone

La promotion de la culture francophone contribue au rayonnement des valeurs attachées à la francophonie. C'est aussi l'ambition du théâtre des Trois Baudets à Paris.

**Alice Vivier en a repris la direction au tout début 2013.**

**Comment s'explique l'engagement des Trois Baudets?**

Les Trois Baudets ont été créés en 1947 par Jacques Canetti. Il y a découvert et accompagné des artistes comme Brel, Brassens, Barbara, Piaf, Félix Leclerc, Gainsbourg... La volonté du maire de Paris, Bertrand Delanoë, lorsqu'il a décidé de le rouvrir en 2009, était d'avoir un lieu dédié aux artistes francophones émergents, dans la lignée de ce qu'avait fait Canetti dans les années 40 et 50.



Alice Vivier

à différents niveaux de professionnalisation, de les aider à trouver un entourage professionnel. Ils sont sélectionnés sur écoute, via internet, ou après les avoir vus en concert dans d'autres salles parisiennes ou dans des festivals. Nous espérons devenir une pépinière, un tremplin pour de jeunes francophones. Il serait prétentieux d'imaginer faire des découvertes comme Jacques Canetti a pu le faire à son époque, mais nous espérons aider

de jeunes artistes ou groupes comme Natalia Doco, Béné, Elisa Jo, Baptiste Hamon, Klo Pelgag, Bertrand Burgalat. ■

*En savoir plus :*

[www.lestroisbaudets.com](http://www.lestroisbaudets.com)

**Quels sont les objectifs du théâtre?**

Il s'agit de soutenir et promouvoir des artistes

---

## Favoriser le développement rural

Valeurs d'Afrique a organisé les 1<sup>ères</sup> rencontres *Investir dans les villages d'Afrique et d'Haïti* à l'automne 2013 avec le Notariat français, l'AFD et les ministères français des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances.

La moitié de la population mondiale vit dans des centres urbains. Les disparités d'un continent à l'autre sont grandes. Ainsi, 60% des Africains vivent aujourd'hui en milieu rural, pour beaucoup dans une grande pauvreté. En organisant ces premières Rencontres à l'AFD et au Conseil supérieur du notariat à Paris, Valeurs d'Afrique a mobilisé des experts, des investisseurs, des avocats et des notaires pour démontrer, comme l'explique son président Alain Kenfack, que « les nouvelles

technologies, les nouveaux services de la téléphonie, l'énergie solaire et l'économie verte ouvrent des opportunités de développement des villages. Les investissements publics et privés peuvent être renforcés par les transferts d'argent des diasporas et par les multiples solutions sécurisées de financement participatif. C'est maintenant qu'il faut agir ». ■

*En savoir plus :*

[contact@valeursdafrique.com](mailto:contact@valeursdafrique.com)

# I&P pour un développement durable

Créé voilà 10 ans, Investisseurs et Partenaires, I&P, compte 40 PME et start-ups d'Afrique sub-saharienne et de l'Océan Indien.

Entretien avec son président, **Jean-Michel Severino**.

## En quoi consiste l'impact investment?

I&P contribue à la génération de dirigeants africains modèles et mise sur la création d'emplois et de filières locales dans des secteurs de base. Exemple : Carotech Bénin (voir ci-dessous) fabrique des matériaux de construction, jusque-là importés. Rentabilité et exemplarité vont de paire avec des taux annuels de croissance, de 30% en moyenne ces trois dernières années.



Jean-Michel Severino

## Le droit Ohada facilite-t-il les investissements ?

La stabilité et la lisibilité juridique de pays qui en sont membres sont un gain de temps et de coût certains. Parallèlement, ces pays doivent améliorer l'intégrité et la performance judiciaire.

## CAROTECH Bénin

Depuis 2006, l'entreprise d'Yves M. Agbo produit des matériaux de construction, sur place, à partir de ciment et de sable, sans énergie thermique. Cette industrie se substitue aux importations

## Quels sont les progrès?

Avec une aide technique, nos partenaires mènent des politiques sociales et sanitaires modernes sur les salaires, contre les accidents du travail, pour une couverture santé universelle... En 10 ans, 1 400 emplois ont été créés. Ils aident des familles à sortir de l'insécurité et contribuent à la lutte contre la pauvreté, la malnutrition, à l'accès à la santé, à l'éducation, au logement.

## Comment travaillez-vous ?

La confiance prévaut à tous les niveaux. Les visites de terrain assurent transparence et proximité. Nos partenaires sont motivés pour changer leurs pratiques économiques, environnementales, sociales et de gouvernance. Ils formalisent leur entreprise en adoptant des normes internationales : conseil d'administration indépendant, reporting, etc.

chinoises et européennes. I&P l'a assisté pour la mise en place de la production, la gestion et l'expertise commerciale. 19 emplois créés. ■

## I&P



- Création : 2002
- Plus de 60 millions d'euros
- 40 entreprises, 11 pays, Afrique, Océan Indien
- Secteurs : agriculture, agro-alimentaire, construction, santé, micro-finance
- 1,5 millions d'impôts et taxes générés par an
- Locaux : Paris, Maurice, Abidjan, Accra, Antananarivo, Dakar, Douala.

CIPINA 



# Promouvoir une image positive de l'Afrique,

telle est l'ambition de **Tidiane Diawoura**, président du CIPINA

**LE CIPINA**, Centre d'Information et de Promotion de l'Image d'une Nouvelle Afrique, est une organisation de développement et de coopération gérée par des professionnels, africains ou autres, qui comme l'indique son président Tidiane Diawoura « met en place plusieurs projets chaque année qui touchent des domaines tels que la culture, le sport, l'intégration et le social, la formation et la recherche, l'économie et les affaires, la coopération internationale et les droits de l'homme, etc. Notre crédo est: nous croyons en l'Afrique ».

**Quelques événements prévus en 2014 :**

→ **29 mars 2014** : soirée de soutien aux jeunes africains de Lausanne

→ **10 août 2014** : mondial de football réunissant 12 équipes étrangères de Lausanne et d'autres régions de Suisse



Tidiane Diawoura, président du CIPINA

→ **29 et 30 août 2014** : Lausanne Afro Fusions Festival, festival de Musiques du Monde. ■

*En savoir plus :* [www.cipina.org](http://www.cipina.org)

## RAPPROCHER L'EUROPE DE L'AFRIQUE

CONFRONTATIONS



# Un forum à l'initiative de Confrontations d'Europe

**A LA VEILLE** du Sommet UE-Afrique du 3 avril 2014, Confrontations Europe<sup>1</sup> organise, début mars à Bruxelles, un forum d'acteurs des sociétés civiles africaine et européenne sur le thème : « *Quel dialogue public-privé entre l'UE et l'Afrique pour l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre ?* ».

Cet événement a pour objectif de proposer des pistes d'action pour dynamiser les coopérations entre l'UE et des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre à travers l'étude de projets et d'expérimentations favorisant

l'intégration régionale. Dans une Afrique en mouvement, Confrontations Europe est convaincue que c'est en partant des initiatives d'acteurs de la société civile qu'il sera possible de définir des partenariats durables et des solidarités nouvelles entre l'Afrique et l'Europe. ■

1. Confrontations Europe est une association qui réunit des dirigeants d'entreprises, des syndicalistes, des acteurs territoriaux, associatifs et politiques, des intellectuels et des étudiants européens autour d'un engagement : la participation active de la société civile à la construction de l'Europe.

*En savoir plus :* [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)